



ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES 1333-O.227 à 230 et 1607-O.118 à 119

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 4 août 2026, à 19 h, les ordonnances suivantes :

- **Ordonnance 1333-O.227**, ci-jointe, visant à modifier la signalisation sur l'avenue de Bourgneuf, ainsi qu'à l'intersection des boulevards des Sciences et du Golf, et sur le boulevard des Galeries-d'Anjou;
- **Ordonnance 1333-O.228**, ci-jointe, visant à modifier la signalisation sur la rue De Lamartine;
- **Ordonnance 1333-O.229**, ci-jointe, visant à modifier la signalisation à l'intersection des avenues des Ponts-de-Cé et Judith-Jasmin;
- **Ordonnances 1333-O.230 et 1607-O.118**, ci-jointes, visant à permettre la tenue des événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou pendant le mois de septembre 2026;
- **Ordonnance 1607-O.119**, ci-jointe, visant à permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Bureau des services région 87 (Alcooliques Anonymes), le Jardin communautaire Roi-René et le 150e groupe scout Notre-Dame d'Anjou pendant les mois d'août et septembre 2026.

Et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5, 96 et 123.2) et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 3, 14, 17.1, 18, 25, 38, 41, 41.1, 42, 42.2 et 44.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 6 août 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement